



Mâcon le, **30 OCT. 2020**

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les maires

(en communication à Madame et Messieurs les
sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Réhaussement temporaire de la posture Vigipirate au niveau « Urgence - Attentat »

Annexes : Fiches pratiques : « Signalement des cas de radicalisation », « Chaîne d'alerte face à une menace » et « Sécurité du numérique et l'hameçonnage ».

A la suite des 3 attaques terroristes qu'a subi notre pays en moins d'un mois, le 25 septembre à Paris, le 16 octobre à Eragny et le 29 octobre à Nice, la posture Vigipirate a été rehaussée au niveau « Urgence Attentat », de manière temporaire, à compter du 30 octobre 2020.

Cette posture met l'accent sur :

- la sécurisation des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint ;
- la sécurisation des établissements scolaires, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, des structures d'accueil collectif des mineurs (ACM) à caractère éducatif ;
- la sécurisation des commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 ;
- la sécurité des grands espaces de commerce et des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurisation des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques), sur les établissements de santé, médico-sociaux, les sièges de la presse régionale et nationale et la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé.

Les forces de l'ordre se tiennent à votre disposition pour évoquer avec vous les modalités de mise en œuvre de ces mesures et répondre à vos questions quant à l'évolution possible ou non des dispositifs existants.

Par ailleurs, une plate-forme de sensibilisation Vigipirate est active depuis le 20 septembre 2019 à l'adresse www.vigipirate.gouv.fr. Elle doit permettre d'avoir une meilleure connaissance de la menace et des gestes réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Je vous invite à consulter cette plateforme et permettre à vos agents d'en prendre connaissance.

Enfin, je vous remercie d'être particulièrement vigilant sur la prévention et le signalement des cas de radicalisation au sein de votre commune. Sur ce point, je vous demande de faire preuve de la plus grande vigilance et de communiquer, le cas échéant, vos informations, sans délai, aux forces de l'ordre et au référent radicalisation de la préfecture (pref-referent-radicalisation@saone-et-loire.gouv.fr).

Mon cabinet se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

*merci de votre concours -
très cordialement*

Le préfet,



Julien CHARLES